

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL**

*_*_*_*_*

Date de convocation	29 septembre 2020	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	29 septembre 2020	Nombre de conseillers présents	21
Date d'affichage du compte-rendu	13 octobre 2020	Nombre de votants	22

L'an deux mille vingt, le 6 octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BUELO Maxime, MAQUEREL Charline, MAZIER Laetitia, LESENECHAL Sylvain, LECHEVALLIER Sandrine, MAZELINE Alain, LEPINGARD Séverine, BEDOUIN Jean-Pierre, BOUSSARD Marie, FOLLIOU François, HERVIEU Régine, LEMERAY Véronique, SOPHIE Gérard, BOURDIER Nicolas, MARESCQ Anita, DUBOURG Guillaume.

Absents excusés : Patricia GODEFROY, François STREIFF ayant donné procuration à François FOLLIOU

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Charline MAQUEREL

*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2°) Approbation du compte rendu en date du 8 septembre 2020
- 3°) Logo et charte graphique : choix d'un cabinet
- 4°) Site internet : choix d'un cabinet
- 5°) Lotissement les Ombelles : devis contrôle réseaux EU et EP et compactage des tranchées - Choix de l'entreprise
- 6°) Voiries - compte-rendu des réunions de la commission et décisions à prendre :
 - Cession bande de terrain éco-hameau
 - Chemin rural n°9 dit de la Planquette
 - Chemin rural n°49 de St Vast
- 7°) Rapports annuels : Station d'épuration et GRDF
- 8°) Décisions budgétaires - Budget commune :
 - Annulations de créances pour redevances d'ordures ménagères et admissions en non valeur
 - Décision modificative : achat bande de terrain - rue St Martin
 - Décision modificative : marché réhabilitation mairie
- 9°) CCAS - convention de mise à disposition du personnel communal
- 10°) Cession de fonds de commerce - Boucherie
- 11°) Informations diverses

1°) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Charline MAQUEREL comme secrétaire de séance.

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal Camille LÉCONTE arrivée depuis juin 2020 au secrétariat en charge notamment de l'accueil des usagers. Mme LÉCONTE aura également pour mission la gestion du futur site internet et la communication.

2°) Approbation du compte rendu en date du 8 septembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3°) Logo et charte graphique : choix d'un cabinet

D20201006-01

Claudine WOLFF rend compte de la réunion de la commission communication qui s'est déroulée le 14 septembre dernier. Les membres de la commission ont étudié notamment les offres reçues dans la cadre de la consultation pour la conception d'une charte graphique et d'un logo.

4 prestataires ont répondu et le jugement des offres s'est fait sur la base des critères et pondération suivants :

NOM	Prix		Mémoire Technique	Réf et prestations similaires	TOTAL
A3 Web	2370 €	30 pts	10	30	70
Nouveau Regard	4392 €	16.2 pts	25	35	76,20
DGC2	6960 €	10.2 pts	30	40	80,20
Image In France	8748 €	8.1 pts	25	40	73,10

Au vu des résultats, la commission communication propose de retenir l'offre de la société DGC2 pour un montant de 6 960 TTC €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de suivre l'avis de la commission et de retenir la société DGC2 pour un montant de 6 960 € pour la réalisation d'un logo et d'une charte graphique.
- autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- la somme est déjà inscrite au budget 2020.

4°) Site internet : choix d'un cabinet

D20201006-02

Le partenariat avec Manche Numérique n'étant plus possible, 2 sociétés ont été consultées en urgence pour la refonte du site internet.

2 Réponses

	Conception site	Hébergement	Maintenance
IPSO St Georges Montcocq	4830 € ht +37,50 €/page	204 €	660 € ht
Studio Pixelea Herouville st Clair	8400 € ht	310 €	800 € ht

Après échanges et présentation des références, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- décident de retenir la société IPSO pour la refonte du site internet
- autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- la somme est déjà inscrite au budget 2020.

5°) Lotissement les Ombelles : devis contrôle réseaux EU et EP et compactage des tranchées

- Choix de l'entreprise

D20201006-03

Mr le Maire fait un point sur les travaux en cours. Les travaux ont débuté le 12 juillet dernier. La fin des travaux du lot 1 terrassement, assainissement, voirie est prévue vers le 12 octobre prochain.

Début des travaux des réseaux souples prévu à partir du 12 octobre, travaux effectués conjointement avec le lot 3 espaces verts.

Fin de ces travaux prévue fin novembre pour une prévision des ventes des parcelles fin 2020.

Des devis relatifs aux essais de pression et visionnage caméra sur les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ainsi que des contrôles de compactage des tranchées à réaliser dans le cadre de l'aménagement du lotissement sont présentés :

Les devis ont été décomposés en 3 parties :

- * 1 devis de contrôle de compactage des tranchées
- * 1 devis de contrôle des réseaux Eaux Usées
- * 1 devis de contrôle des réseaux Eaux Pluviales

Sociétés	Montant global HT
AUTO BILAN RESEAUX - Couville (50)	7 605,00 €
STGS - Avranches (50)	9 428,80 €
A3SN - Montauban de Bretagne (35)	7 800,60 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident de retenir la société AUTO BILAN RESEAUX, Couville (50) pour un montant de 7 605 € HT et chargent Mr le Maire de signer le devis correspondant.

6°) Voiries - compte-rendu des réunions de la commission et décisions à prendre :

2 réunions de la commission voirie ont eu lieu pour des visites sur le terrain. Des travaux d'enrobé et de curage, débarnage sont à chiffrer et à prévoir sur différentes voiries.

Lors de ces visites, 3 points ont également été abordés pour lesquels une décision doit être prise :

- **Cession bande de terrain éco-hameau**
D20201006-04

Les propriétaires riverains de la bande de terrain cadastrée section AA n°171, située à l'entrée de l'éco-hameau et propriété de la commune, souhaitent acquérir cette parcelle dont ils ont actuellement l'usage à titre gracieux suite à une convention signée avec la commune en novembre 2014.

Après avis favorable de la commission, il est proposé d'accepter la cession de la bande de terrain cadastrée section AA n°171, d'une surface de 194 m² au profit de Mme Beslon et Mr Lecathelinais étant entendu que les frais afférents à la transaction seront à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Les services des domaines seront consultés pour fixer un prix de vente. Ce prix fera l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil municipal.

- **Chemin rural n°9 dit de la Planquette**
D20201006-05

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n°2 située chemin de la Plaquette ayant son accès à partir du chemin rural n° 9 dit de la Planquette souhaite acquérir une partie de ce chemin donnant sur son entrée.

Ce chemin appartenant à la commune, même s'il n'est pas utilisé à ce jour a une vocation hydraulique importante et peut être un atout dans la liaison entre le bourg et le secteur de la zone artisanale.

Pour ces raisons, la commission a émis un avis défavorable à la cession d'une partie de ce chemin.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de suivre l'avis de la commission et de ne pas donner suite à la demande d'acquisition.

- **Chemin rural n°49 de St Vast**
D20201006-06

Le propriétaire riverain du chemin rural n°49 de St Vast, demeurant à la Scierie souhaite pouvoir utiliser une partie du chemin attenant à sa propriété pour stationner son camion. Ce propriétaire propose de remettre en état le chemin en contrepartie de l'usage de celui-ci.

Le chemin resterait en propriété communale et une convention serait mise en place entre le demandeur et la commune fixant les conditions d'utilisation.

Après avis favorable de la commission, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de donner une suite favorable à cette demande et chargent Mr le Maire ou ses adjoints d'établir une convention d'utilisation.

Thierry DUBOURG évoque également le problème des racines et du manque de visibilité liés aux arbres plantés le long de la rue St Martin. Mr le Maire précise qu'il faut réfléchir à ce sujet à court et moyen terme. Se pose la question de la sécurité et de la dangerosité de certains arbres qui doivent être coupés et les autres pour lesquels une réflexion globale doit être menée dans le cadre d'un réaménagement du bourg.

7°) Rapports annuels : station d'épuration et GRDF

Les rapports annuels 2019 de la station d'épuration et de GRDF ont été présentés au conseil municipal.

Vu les rapports soumis à leur présentation,
Le conseil municipal,

- Prend acte des rapports annuels 2019 de la station d'épuration et de GRDF.

8°) Décisions budgétaires

- **Budget Commune - Annulations de créances pour redevances d'ordures ménagères et admissions en non-valeur**
D20201006-07

Mr le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie de Marigny a transmis une liste de demandes d'admissions en non-valeur. Ces demandes résultent de poursuites sans effet pour lesquelles l'échec du recouvrement amiable est constaté et toute poursuite impossible (créances minimales / inférieures au seuil de poursuites autorisé et créances anciennes pour lesquelles les poursuites ont été vaines). L'état global est d'un montant de 451.50 € au titre des ordures ménagères des années 2013 à 2015.

Considérant que la convention, établie avec Saint-lô Agglo au moment du transfert du budget ordures ménagères stipule que la communauté remboursera la charge correspondante aux créances irrécouvrables après accord préalable ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant global de 451.50 € ;
- dit que les crédits seront inscrits à l'imputation 6542 ;
- décide de solliciter le remboursement des sommes au moment du transfert du budget ordures ménagères auprès de St Lô Agglo, après accord préalable ;

Le conseil municipal décide d'adopter la décision modificative suivante :

D/615221 - 452.00 €

D/6542 + 452.00 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

- **Budget Commune - Achat bande de terrain - liaison piétonne - rue St Martin**
D20201006-08

Suite à l'achat de la bande de terrain située rue St Martin appartenant à Mr et Mme Bourdet (décision D20191008-10) d'un montant de 5 490 € + frais de notaires, il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

D/2111	+ 6 500 €
D/615221	- 6 500 €
R/021	+ 6 500€
D/023	+ 6 500 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

- **Budget Commune - Opération 201701 : marché réhabilitation mairie**
D20201006-09

Les révisions de prix et la durée des travaux du marché de réhabilitation de la mairie ayant entraîné une charge supplémentaire, Mr le Maire propose de modifier la section investissement en transférant les crédits prévus pour les études liées à la sécurisation des écoles vers l'opération de réhabilitation de la mairie.

Il explique cette décision par le fait que des réflexions sont actuellement en cours mais que les études ne pourront pas intervenir durant l'année 2020 mais plutôt en 2021.

Une discussion s'engage entre Nicolas BOURDIER, Anita MARESCQ et les autres élus à propos des fissures de l'école de La Chapelle Enjurer et du financement de ces travaux. Mr le Maire les rassure en leur confirmant que la somme prévue au budget pour les fissures est indépendante de la somme prévue pour les études de sécurisation.

Après ces échanges, il est donc proposé d'effectuer la décision modificative suivante :

D/022	- 15 000
D/023	+ 15 000 €
R/021	+ 15 000 €
D/2031	- 15 000 €
D/2313 201701	+ 30 000 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la décision modificative.

- **Budget Lotissement 2007 - 2008 (Eco-hameau) - Clôture du budget**
D20201006-10

Dans le cadre de la clôture du budget Lotissement 2007-2008 (Eco-hameau), il convient de d'effectuer la décision modificative suivante :

D/6748	- 16 470 €
D/6552	+ 16 470 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la décision modificative.

9°) CCAS - convention de mise à disposition du personnel communal **D20201006-11**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, prévoient que les agents de la fonction publique territoriale peuvent faire l'objet, d'une mise à disposition auprès de collectivités territoriales, établissements publics ou organismes publics ou privés.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut excéder trois ans.

Dans le cadre des relations entre la Commune et le CCAS, il est proposé la mise à disposition d'agents communaux, pour le bon fonctionnement du CCAS, celui-ci ne disposant pas de son propre personnel.

Le conseil municipal, considérant les termes de la convention proposée, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise à disposition partielle de 3 agents de la commune de Thèzeval au profit du CCAS pour une durée de trois ans renouvelables. Il est précisé que le CCAS remboursera à la collectivité la rémunération des agents mis à disposition, ainsi que des contributions afférentes.
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition.

10°) Cession de fonds de commerce - Boucherie

Ce point est annulé.

11°) Informations diverses

- Merlon - City stade : Mr le Maire fait part d'un devis reçu de l'entreprise Routière Pérez pour la création d'un merlon en terre d'une longueur de 74 m. Ce devis s'élève à 3 124,08 € TTC. Mr le Maire propose d'en informer les riverains pour présenter le projet et obtenir leur avis avant validation du devis.
- La Cauvinière - Bâtiment dangereux : Mr le Maire informe ses collègues qu'après différents échanges avec les services de l'Etat, un arrêté de péril imminent a été signé en date du 6 octobre 2020 décidant de la destruction du bâtiment dangereux.
- Repas des anciens : Tous les ans, 2 repas des aînés de notre collectivité sont organisés : de coutume, 1 à La Chapelle Enjurer et 1 à Hébécrevon, avec une organisation un peu différente mais avec une prise en charge par la collectivité pour toutes les personnes de plus de 70 ans. En raison de la crise sanitaire, il est proposé d'annuler ces repas. Cette décision devra être soumise lors de la prochaine réunion CCAS.
- Déviation Coutances/St Lô : Une réunion du comité de pilotage a lieu le 8 octobre. Mr le Maire rendra compte de cette réunion.

➤ Partenariat Conseil Départemental
D20201006-12

Le Conseil départemental de la Manche, par sa nouvelle politique territoriale, a souhaité un partenariat renforcé avec toutes les communes de la Manche.

Ce partenariat avec les 65 communes définies comme pôles de services, se traduit par des Contrats de Pôles de Services qui s'articulent autour de trois enjeux :

Le premier enjeu vise à inciter les collectivités à se lancer dans une démarche de projets et d'investissements autour de l'attractivité et du cadre de vie. Le Département soutient ainsi le travail de la commune sur les entrées de bourg, sur les aménagements urbains paysagers, sur le développement d'habitat en cœur de bourg, sur les liaisons douces...

Le second enjeu de ces contrats est de conforter le rôle de centralité de ces communes pôles de services par le maintien et le développement :

- d'une offre de services et d'équipements en lien avec les besoins de la commune et des communes rurales périphériques ;
- d'une offre commerciale et artisanale la plus large possible pour répondre aux attentes des consommateurs locaux.

Le dernier enjeu concerne la cohésion sociale, avec une volonté d'accompagner des initiatives locales qui répondent à trois priorités départementales :

- Le développement de la prévention par le lien social notamment contre l'isolement des personnes âgées ;
- L'accompagnement à la parentalité, la famille ;
- La capacité pour le jeune d'être acteur de son propre parcours.

Mr le maire fait part des enjeux pour les quatre prochaines années de la collectivité

- Réussir la commune nouvelle
- Préserver et renforcer la qualité de vie reconnue
- Favoriser les mobilités sur le terrain
- Intégrer les démarches de transitions écologiques et numériques.

Et propose les actions pouvant être menées :

- ✓ Etude globale d'aménagement.
- ✓ Voies douces / Piéton - Vélo
- ✓ Rénovation thermique des bâtiments
- ✓ Espace seniors
- ✓ Maison de services tertiaires
- ✓ Jeux pour enfants
- ✓ Jardins partagés.
- ✓ Espace « handicapé » lié à l'autisme

A l'unanimité, les membres du conseil municipal

- valident ces propositions et chargent Mr le Maire de déposer un dossier auprès du Conseil départemental dans le cadre du Contrat Pole de Service.
- Valident la répartition suivante :
 - Enveloppe « Attractivité » 50 %
 - Enveloppe « Centralité » 40%
 - Enveloppe « Cohésion sociale » 10 %

Fin de séance 22 h 40

DUBOURG Thierry		MAZELINE Alain	
WOLFF Claudine		LEPINGARD Séverine	
QUINQUENEL Gilles		BEDOUIN Jean-Pierre	
VILLEDIEU Nelly		BOUSSARD Marie	
BUELO Maxime		FOLLIOT François	
HERVIEU Régine		LEMERAY Véronique	
ROUSSELLE Daniel		SOPHIE Gérard	
MAQUEREL Charline		GODEFROY Patricia	Absente excusée
STREIFF François	Absent ayant donné procuration à François Folliot	BOURDIER Nicolas	
MAZIER Laetitia		MARESCQ Anita	
LESENECHAL Sylvain		DUBOURG Guillaume	
LECHEVALLIER Sandrine			